ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
DÉPARTEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS

Arrêté relatif l'ouverture de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle
Session 2027

La rectrice de l'académie de Lille

- **VU** le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée,

- **VU** l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive,

- **VU** la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive,

- **VU** la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Une session de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle, sera ouverte au titre de l'année 2027.

ARTICLE 2 :
Les inscriptions seront prises par le département des examens et concours du rectorat de l'académie de Lille. Le registre sera ouvert du lundi 2 novembre 2026 à 10 heures au vendredi 4 décembre 2026 à 17 heures.

ARTICLE 3 :
Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, 30 OCT. 2026

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie,
Par délégation, la Secrétaire Générale Adjointe

ACADÉMIE DE LILLE
Julie VIGNERON

Sophie BÉJEAN